



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU LAC DE LA CRÉGUT

Mairie - 15270 TREMOUILLE
www.lacdelacregut.com – lacdelacregut@orange.fr

Chèr(e)s sociétaires

L'association de Sauvegarde du lac de la Crégut et moi-même tenons à vous présenter ainsi qu'à vos proches tous nos vœux pour cette nouvelle année. Nous espérons qu'elle vous apportera bonheur, santé et la concrétisation des projets qui vous tiennent à cœur !

Je souhaiterais profiter de ce moment pour vous remercier pour votre soutien sans faille depuis maintenant 30 ans. Sans votre aide il aurait été impossible de mener à bien les actions collectives que nous avons portées.

L'année 2022 écoulée aura été marquée par le décès de notre ancien président Jean-Pierre Serre. Il a œuvré sans compter pendant des années pour l'association. Sa disparition brutale quelques jours avant la journée du lac nous a tous très affecté.

Notre colère est toujours constante au vu de l'impunité dont profite depuis toute ces années, la société EDF sur notre territoire. Il est évident que toutes les administrations sont dans l'attente d'une décision que l'état tarde à prendre concernant le renouvellement des concessions hydroélectriques. Le concessionnaire en profite, il continue de turbiner mais ne veut toujours pas engager de frais sur le lac de La Crégut. Par contre, les futurs travaux engagés en 2023 sur la retenue du Tact démontre la volonté du concessionnaire de ne pas envisager de contourner le lac de la Crégut.

L'été dernier, nous avons alerté la mairie de Trémouille et les services de la préfecture d'un dépôt sauvage de 25000 tonnes dans le lac de la Crégut, propriété des sectionnaires des hameaux environnants.

Madame le Maire Joëlle Noël nous a dit cet automne, qu'elle venait d'être relevée de ses pouvoirs de police administrative sur le lac par les services de la préfecture concernant ce dépôt ! Nous vous rappelons que celui-ci est notamment constitué d'un apport régulier et permanent de matières en suspensions polluantes venues de la retenue du Tact gérée par l'entreprise EDF dans le cadre de la concession du complexe hydroélectrique de la Haute Tarentaine qui a pris fin en 2012 !



Ce dépôt polluant constitue une atteinte grave et permanente à l'environnement sur le lac de La Crégut, site inscrit, zone protégée bien avant l'édification du complexe hydroélectrique ; réserve de Biosphère – ZNIEFF de type 1 – dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, plus grand lac glaciaire du Massif Central (36 hectares) ; dépôt pourtant constaté et dénoncé par le Sous-Préfet de MAURIAC dans sa lettre à EDF du 17 juin 2010.

Tous les jours depuis 52 années déjà, la qualité de l'eau du lac de La Crégut subit les conséquences de ce transit. Chaque été, toute vie piscicole est mise en danger ou impossible au-delà de 3 à 4 m de profondeur par le manque d'oxygène dissous, triste constat dressé par l'enquêteur de l'AFB en 2015.

Cette année 2022, le conseil d'administration a décidé de participer à nouveau à des réunions concernant les plans d'eaux de l'Artense. Elles se sont révélées stériles, personne ne souhaitant parler du problème du lac de la Crégut.

Pourtant totalement apolitique et sans but financier, l'association n'arrive pas à trouver de réel soutien auprès de nos élus ou de nos administrations.

En 2023 nous venons de mandater le cabinet d'avocats de Corine Lepage (ancienne Ministre de l'Environnement) afin de représenter et défendre les intérêts de l'association. Nous avons décidé de mettre toutes les chances de notre côté en choisissant un des meilleurs cabinets parisiens spécialisé en environnement.

Il est évident que le coût sera plus élevé et plus que jamais, nous aurons besoin de votre soutien en faisant adhérer un maximum de vos amis, vos proches, vos clients ... Nous pensons aussi à des donations (art 200b du CGI).

L'envie de sauver le lac, nous impose de modifier et actualiser nos statuts pour se concentrer exclusivement sur la remise en l'état originel d'avant 1969 du lac naturel.

C'est pourquoi nous bousculons un peu nos habitudes et les vôtres en vous conviant à une assemblée générale extraordinaire le samedi 18 février 2023 à 9h 30 dans la Salle polyvalente de la mairie de Trémouille.

Cette assemblée sera suivie à 10h 30 par l'assemblée générale ordinaire annuelle dont l'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral,
- Approbation des comptes 2022.
- Validation des procédures en cours,

Nous vous rappelons que vous pouvez nous retrouver désormais sur notre site *internet, facebook, et instagram* pour les plus connectés !

Encore une fois nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien actif ; nous allons avoir, plus que jamais, besoin de vous pour aboutir et rendre aux générations futures un lac de La Crégut aussi pur qu'à son origine.

Le bureau se joint à moi pour vous assurer de ses meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé en ce début d'année 2023.

Fait à TREMOUILLE le 15 janvier 2023
LE Président

Jérôme GAILLARD

	SAUVEGARDE DU LAC DE LA CREGUT Mairie – 15270 TREMOUILLE CARTE DE MEMBRE 2023	
MEMBRE SYMPATHISANT <input type="checkbox"/> (non cotisant)	MEMBRE ADHERENT <input type="checkbox"/> Cotisation : 5 Euros	SOUTIEN ACTIF <input type="checkbox"/> Cotisation > 5 Euros
M. Mme Nom : _____	Prénom(s) : _____	
Adresse : _____		
Code postal : _____	Ville : _____	Signature
E-mail : _____ @ _____	Portable : _____	